



LA MAISON DES JEUNES!

POUR LES 11-17 ANS



- METTRE L'ACCENT SUR LA PRATIQUE DU « VIVRE ENSEMBLE » DANS UN COLLECTIF AU SEIN DUQUEL LA PLACE DE CHACUN EST RECONNUE ET RESPECTÉE
- RENDRE LES JEUNES ACTEURS DE LEUR TEMPS LIBRE ET DE LEURS PROJETS
- ÉVEILLER LEUR CURIOSITÉ ET LEUR ENVIE DE DÉCOUVRIR CE QU'ILS NE CONNAISSENT PAS AU TRAVERS D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DYNAMIQUE ET ENRICHISSANTE
- PERMETTRE À CHACUN DE S'ÉPANOUIR DANS UN CADRE DE VIE AUTRE QUE CELUI DE LA FAMILLE ET DE L'ÉCOLE
- FAVORISER ET ACCOMPAGNER L'ACCUEIL DES ENFANTS OU DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

- DES PROJETS
- DES SORTIES
- DES ACTIVITÉS
- DES ÉVÈNEMENTS

C'EST UN LIEU DE RENCONTRES ET DE PROJETS OÙ CHACUN A L'OPPORTUNITÉ DE S'IMPLIQUER EN APPORTANT SES ENVIES, SES IDÉES, EN S'INVESTISSANT DANS LA VIE DE LA MJ, EN PARTICIPANT À L'ÉLABORATION DES PLANNINGS D'ACTIVITÉS/DE SORTIES OU ENCORE EN MENANT DES ACTIONS D'AUTOFINANCEMENT.

“ UN LIEU D'ACCUEIL POUR LES JEUNES MAIS SURTOUT CONSTRUIT AVEC LES JEUNES ! CE LIEU EST LE LEUR ! ”

OÙ ?

LA MAISON DES JEUNES EST SITUÉE ROUTE DE LA HAGUE à OMONVILLE-LA-ROGUE, EN CONTREBAS DU CENTRE DE LOISIRS. UNE NAVETTE EST MISE EN PLACE POUR RÉCUPÉRER LES JEUNES DANS CERTAINES COMMUNES EN CAS DE BESOIN.



QUAND ?

EN PÉRIODE SCOLAIRE, LA MJ EST OUVERTE :

- LES MERCREDIS DE 13H30 à 18H45
- LES VENDREDIS DE 17H à 20H45 (SOIRÉE UNE FOIS PAR MOIS)
- LES SAMEDIS DE 11H à 18H45

DURANT LES VACANCES, LA MJ EST OUVERTE :

- TOUS LES JOURS DE 10H30 à 18H30
- EN CAS DE SOIRÉE DE 13H à 22H

*HORS JOURS FÉRIÉS !



AVEC QUI ?

HUGO
ANIMATEUR

KILLIAN
RÉFÉRENT JEUNESSE



COMMENT S'INSCRIRE ?

IL NOUS SEMBLE IMPORTANT ET NÉCESSAIRE QUE L'INSCRIPTION S'EFFECTUE EN PRÉSENCE DES FAMILLES DES JEUNES QUI SERONT ACCUEILLIS. EN EFFET, NOUS AVONS BESOIN DE TRANSMETTRE ET RÉCOLTER UN CERTAIN NOMBRE D'INFORMATIONS QUI NOUS PERMETTRONT D'ACCUEILLIR LES JEUNES DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POSSIBLES.

LE DOSSIER D'INSCRIPTION, C'EST :

- UNE FICHE DE RENSEIGNEMENTS DÛMENT REMPLIE ET SIGNÉE
- UNE FICHE SANITAIRE DÛMENT REMPLIE ET SIGNÉE
- UNE ADHÉSION ANNUELLE DE 8 EUROS PAR JEUNE
- UNE ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE (EXTRA SCOLAIRE)
- LA LECTURE DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR PAR LE JEUNE ET SA FAMILLE
- + SELON LES ACTIVITÉS, D'AUTRES PAPIERS POURRONT ÊTRE DEMANDÉS !

